

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-1094

présenté par
M. Jolivet

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	0
Gendarmerie nationale	1 000 000	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les industries du tissage, et plus généralement du textile, sont très peu présentes dans notre pays. Ces activités économiques ont pratiquement disparues, avec l'essor de la mondialisation. Beaucoup de vêtements et de tissus sont aujourd'hui fabriqués à l'étranger, en dehors de l'Europe.

À l'inverse, d'autres pays que la France considèrent l'industrie textile comme stratégique notamment en raison de l'existence de « tissus connectés ». Ces pays ont fait le choix de la souveraineté.

Les « tissus connectés » résultent de l'innovation technologique, et doivent nous conduire à prendre en compte de nouvelles menaces. En effet, ces tissus sont géolocalisables soit par un GPS, soit par une empreinte thermique, soit par une empreinte magnétique. Les entreprises et puissances étrangères qui aujourd'hui équipent nos forces en textile peuvent, un jour, devenir hostiles.

Nos gendarmes (le GIGN, par exemple) peuvent devenir des cibles, repérées par l'usage de ces textiles intelligents.

Cet amendement d'appel, qui sera également déposé sur la mission Défense, vise à sensibiliser le gouvernement sur ce risque technologique et sécuritaire. Il propose de lancer une réflexion sur l'augmentation du budget dédié à l'habillement des forces, et vise à rendre effective la réindustrialisation textile de notre pays. Cette réindustrialisation est également un gage de qualité pour nos gendarmes, qui ont besoin d'un équipement durable.

À l'heure d'une crise économique sans précédent contemporain, et d'un monde empreint à l'instabilité, la souveraineté devient un enjeu de sécurité.

Cet amendement vise à transférer 1 million d'euros de l'action 12 "Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux" du programme 161 "Sécurité civile" vers l'action 04 "Commandement, ressources humaines et logistique" du programme 152 "Gendarmerie nationale".